



## CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES INTERCOMMUNALES

Conformément à l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune, Province ou CPAS associés.

- **iMio : le 28 septembre 2021**  
rue Léon Morel 1 à 5032 Isnes

La délégation est à retransmettre par fax (n° 081.586.129) ou par courrier à l'IMIO ou par mail : [s.fresnault@imio.be](mailto:s.fresnault@imio.be)

### Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire à 17H00

- Modification des statuts - actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception « in House » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.